



Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption

Distr. générale
4 octobre 2021
Français
Original : anglais

Neuvième session

Charm el-Cheikh, Égypte, 13-17 décembre 2021

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Prévention

État de l'application des résolutions 8/7, 8/8, 8/11, 8/12 et 8/14 de la Conférence relatives à la prévention de la corruption

Rapport du Secrétariat

I. Introduction

1. À sa huitième session, qui s'est tenue à Abou Dhabi du 16 au 20 décembre 2019, la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption a adopté cinq résolutions axées sur la prévention de la corruption, à savoir la résolution 8/7, intitulée « Renforcer l'efficacité des organes de lutte contre la corruption », la résolution 8/8, intitulée « Suite donnée à la déclaration de Marrakech en faveur de la prévention de la corruption », la résolution 8/11, intitulée « Renforcement de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption dans les petits États insulaires en développement », la résolution 8/12, intitulée « Prévenir et combattre la corruption liée aux crimes qui ont une incidence sur l'environnement », et la résolution 8/14, intitulée « Promouvoir des bonnes pratiques en ce qui concerne le rôle des parlements et autres organes législatifs nationaux dans la prévention et la répression de la corruption sous toutes ses formes ». À la même session, dans ses résolutions 8/7, 8/11 et 8/14, la Conférence a prié le secrétariat de lui faire rapport sur l'application des résolutions concernées à sa neuvième session et, dans les résolutions 8/8 et 8/12, de soumettre également un rapport aux réunions intersessions de ses organes subsidiaires. Dans la résolution 8/8, la Conférence s'est félicitée des progrès accomplis par les États parties et le secrétariat dans la mise en œuvre des résolutions 5/4 intitulée « Suivi de la déclaration de Marrakech en faveur de la prévention de la corruption », et 6/6, intitulée « Suite donnée à la déclaration de Marrakech en faveur de la prévention de la corruption ».

2. Le présent rapport contient les informations demandées sur l'application des résolutions 8/7, 8/8, 8/11, 8/12 et 8/14, et a pour but de fournir à la Conférence une base sur laquelle s'appuyer pour débattre des différentes façons de prévenir progressivement et efficacement la corruption. Il renseigne sur toutes les initiatives prises aux niveaux mondial, régional et national par les États parties avec l'appui du secrétariat en vue de l'application de ces résolutions durant la période considérée (août 2019 à septembre 2021).

* CAC/COSP/2021/1.



II. État de l'application des résolutions 8/7, 8/8, 8/11, 8/12 et 8/14

A. Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption

3. La Conférence des États parties à la Convention, dans sa résolution 8/7, a demandé aux États parties de continuer à renforcer l'efficacité des organes de lutte contre la corruption. Dans sa résolution 8/8, la Conférence a engagé les États parties à poursuivre et à renforcer la mise en œuvre effective des mesures de prévention visées dans le chapitre II de la Convention et dans ses propres résolutions. Dans la résolution 8/11, la Conférence a expressément demandé des mesures susceptibles de renforcer la mise en œuvre de la Convention dans les petits États insulaires en développement. Dans sa résolution 8/12, la Conférence a demandé aux États parties de renforcer les cadres de lutte contre la corruption et de promouvoir les pratiques éthiques, l'intégrité et la transparence, afin de prévenir la corruption liée aux crimes qui ont une incidence sur l'environnement. Dans sa résolution 8/14, la Conférence a demandé aux États parties de promouvoir des bonnes pratiques en ce qui concerne le rôle des parlements et autres organes législatifs nationaux dans la prévention et la répression de la corruption sous toutes ses formes. Elle s'est félicitée des engagements pris et des efforts consentis par les États parties pour communiquer des informations sur les bonnes pratiques et les difficultés rencontrées en matière de prévention de la corruption, notamment en ce qui concerne l'efficacité des organes de lutte contre la corruption et les mesures visant à atténuer les risques de corruption liés à la criminalité environnementale, afin que le secrétariat réunisse ces informations, les organise de manière systématique et les diffuse dans l'exercice de ses fonctions d'observatoire international. Elle a prié les États parties de continuer à partager de telles informations et le secrétariat, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, de poursuivre sa tâche d'observatoire international et d'actualiser le site Web thématique du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption en y ajoutant toute information pertinente.

4. En conséquence, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a continué de rassembler et de publier sur le site Web thématique du Groupe de travail¹ toutes les informations fournies par les États parties avant chaque réunion du Groupe de travail. Ces informations comprennent les présentations faites lors des réunions, les rapports pertinents et des liens vers des ressources supplémentaires.

B. Aide fournie aux cadres juridiques et directeurs en matière de lutte contre la corruption

1. Aide à la rédaction de lois axées sur des dispositions relatives à la prévention de la corruption

5. L'ONUDC a apporté une assistance législative et un appui en faveur de l'adoption ou de la modification de lois visant à prévenir la corruption. En novembre 2020, avec le soutien de l'ONUDC, le Mozambique a adopté une nouvelle loi sur le recouvrement d'avoirs et le petit État insulaire en développement de Papouasie-Nouvelle-Guinée une loi organique relative à sa Commission indépendante de lutte contre la corruption.

6. Des conseils d'ordre législatif ont été dispensés à 27 pays dans le cadre d'ateliers ou sous forme de commentaires au sujet de 34 projets de loi et règlements portant notamment sur la protection des lanceurs d'alerte, l'intégrité dans le secteur public et la création d'organes de lutte contre la corruption.

¹ www.unodc.org/unodc/en/corruption/WG-Prevention/working-group-on-prevention.html.

2. Aide à l'élaboration de politiques et de stratégies de lutte contre la corruption

7. L'ONUSUD a appuyé l'élaboration de diverses politiques ou stratégies de lutte contre la corruption dans 15 pays. Il a apporté son soutien à l'Argentine, au Cambodge, au Chili, au Honduras, au Paraguay, au Qatar et à la République centrafricaine pour l'élaboration de leurs stratégies nationales de lutte contre la corruption. Le plan national d'intégrité, de transparence et de lutte contre la corruption du Paraguay pour la période 2021-2025 a été lancé à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre la corruption en 2020. Depuis décembre 2019, l'ONUSUD fournit un appui à la Grèce pour la mise en œuvre de son plan d'action national de lutte contre la corruption et au Pérou pour la rédaction de lignes directrices pour l'application de modèles de prévention. En 2021, il a aussi aidé le Mali à élaborer un plan d'action pour la prévention de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) dans le pays et les mesures visant à y faire face.

8. Au niveau régional, en 2020, l'ONUSUD a contribué à la publication par l'Organisation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques d'Amérique latine et des Caraïbes d'un document d'orientation pour l'adoption de mesures visant à renforcer l'intégrité, la transparence et la responsabilité, intitulé *Manuel de bonnes pratiques de lutte contre la corruption*.

9. L'ONUSUD a aidé les petits États insulaires en développement des Fidji, des Îles Cook, des Îles Salomon, de la Jamaïque, de Kiribati, de Micronésie (États fédérés de), de Nauru, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Samoa, des Tuvalu et de Vanuatu à élaborer leurs stratégies de lutte contre la corruption.

3. Intégrité, transparence, responsabilité et état de droit dans le secteur public

a) Prévention des conflits d'intérêts et systèmes de déclaration d'avoirs

10. En septembre 2019, l'ONUSUD a fourni une assistance au Honduras pour l'élaboration d'un système de déclaration d'avoirs destiné à la Cour supérieure des comptes. En avril 2020, il a examiné un outil de détection, de prévention et de résolution des conflits d'intérêts mis au point par la Colombie et a formulé des observations à son sujet. En mai 2020, l'ONUSUD, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale ont aidé à l'élaboration d'un projet de loi sur la déclaration d'avoirs en République centrafricaine. En décembre 2020, l'ONUSUD a organisé un atelier national en Afrique du Sud pour renforcer la coordination interservices et l'échange d'informations sur les déclarations d'avoirs. En février 2021, il a animé un atelier sur les systèmes d'intégrité et de transparence dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et sur la gestion des déclarations d'avoirs dans l'État plurinational de Bolivie, avec la contribution de la Colombie, du Mexique et du Pérou au titre de la coopération Sud-Sud. En février 2021, il a apporté son appui à l'organisation d'une conférence de haut niveau sur les bonnes pratiques en matière de déclaration et de recouvrement d'avoirs, accueillie par l'Office central de lutte contre l'enrichissement illicite au Mali. En juillet 2021, il a aidé le Sénégal à rédiger une loi sur la déclaration d'avoirs et a organisé un atelier de suivi qui a permis d'y sensibiliser les parlementaires.

11. L'ONUSUD a contribué à la publication d'un guide de bonnes pratiques en matière de prévention et de gestion des conflits d'intérêts dans le secteur public, qui a été finalisée sous la présidence japonaise du Groupe des Vingt (G20) en 2019.

b) Mesures de transparence

12. En décembre 2020, dans le cadre de la plateforme régionale pour l'Afrique australe, établie pour accélérer l'application de la Convention, l'ONUSUD a organisé un webinaire sur les mesures de lutte contre la corruption dans les marchés publics en Afrique du Sud afin de favoriser la collaboration entre les parties prenantes et d'améliorer la transparence et la responsabilité de la gestion de la chaîne d'approvisionnement.

13. En 2021, l'ONUSUD a fourni une assistance à l'État plurinational de Bolivie pour l'élaboration d'un recueil d'outils pour la conception et la mise en œuvre de la politique/du plan municipal de transparence et de lutte contre la corruption et de lignes directrices pour une transition municipale transparente. En avril 2021, il a organisé une formation sur la Convention, accordant une attention particulière à l'accès à l'information publique, à l'intention de l'Argentine, de la Bolivie (État plurinational de), du Chili, de la Colombie, de l'Équateur, du Mexique, du Paraguay, du Pérou et de l'Uruguay. En juin 2021, il a organisé une formation sur les normes de données ouvertes destinée à renforcer les capacités de prévention et d'enquête de la Commission indonésienne d'éradication de la corruption.

c) Signalement d'actes de corruption

14. Les examens de l'application de la Convention ont déjà fait ressortir la nécessité d'améliorer la protection des lanceurs d'alerte : c'est l'un des domaines où les besoins d'assistance technique sont les plus abondants. C'est aussi l'une des priorités retenues par les quatre plateformes régionales mises en place par l'ONUSUD (Afrique de l'Est, Afrique australe, Asie du Sud-Est et Amérique du Sud et Mexique) afin d'accélérer l'application de la Convention.

15. Dans le cadre de la plateforme régionale pour l'Amérique du Sud et le Mexique, l'ONUSUD a organisé une série d'ateliers sur la protection des lanceurs d'alerte, notamment en Colombie en septembre 2020, au Mexique en février 2021 et en Équateur en juin 2021. En juillet 2021, pour un projet visant à prévenir et à contrer la corruption dans le cadre de l'action face à la pandémie de COVID-19 et des mesures de redressement, il a organisé un atelier sur la protection des lanceurs d'alerte en période de crise à l'intention des autorités chiliennes, colombiennes et paraguayennes. Des ateliers similaires ont été organisés sous l'égide de la plateforme régionale pour l'Afrique de l'Est, à savoir en Ouganda en novembre 2019 et en Éthiopie en juin 2021. Dans le cadre de la plateforme régionale pour l'Afrique australe, l'ONUSUD a organisé des ateliers en Zambie en octobre 2020, en Afrique du Sud en décembre 2020 et au Zimbabwe en septembre 2021. En outre, des ateliers nationaux sur le signalement d'actes de corruption ont été organisés au Ghana en juillet 2021 et en Thaïlande en août 2021.

16. Dans le cadre du Programme mondial sur les moyens de protéger le sport contre la corruption et la criminalité, l'ONUSUD a coopéré avec le Comité international olympique pour organiser une série d'ateliers nationaux sur les mécanismes de signalement dans le sport². En collaboration avec la Fédération internationale de football association (FIFA) et à l'appui de son Programme mondial d'intégrité, l'ONUSUD a organisé des ateliers régionaux et nationaux³ en Égypte en décembre 2020 et au Mexique en février 2021.

² Les pays suivants ont ainsi accueilli un atelier : Albanie, Argentine, Australie, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Croatie, Égypte, Estonie, États-Unis d'Amérique, Ghana, Grèce, Indonésie, Israël, Italie, Japon, Kosovo (toute référence au Kosovo dans la présente publication doit s'entendre au sens de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité), Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Malaisie, Malte, Mexique, Monténégro, Nauru, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Pérou, Qatar, République de Moldova, Roumanie, Serbie, Singapour, Slovaquie et Ukraine, et les petits États insulaires en développement des Fidji, des Îles Cook, des Îles Salomon, de Kiribati, de Micronésie (États fédérés de), des Palaos, de Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Samoa, des Tonga, des Tuvalu et de Vanuatu.

³ Pour les gouvernements et les associations de football affiliées à la FIFA, comme l'Asian Football Confederation, la Confederation of North, Central America and Caribbean Association Football et la South American Football Confederation.

17. En septembre 2020, l'ONUSUDC a noué des contacts avec diverses parties prenantes, dont l'Association des jeunes parlementaires kényans, et a fourni des conseils sur un projet de loi relatif à la protection des lanceurs d'alerte au Kenya. En février 2021, il a fourni une assistance au Cambodge, à la Malaisie et au Soudan du Sud pour l'élaboration de nouveaux cadres de protection des lanceurs d'alerte et au Liban pour la mise en œuvre de sa nouvelle loi dans ce domaine.

18. L'ONUSUDC a entrepris d'apporter un appui technique pour la conception de dispositifs de signalement et de systèmes de protection des lanceurs d'alerte dans les établissements de soins de santé et dans les départements et services chargés de la protection de la faune sauvage en Afrique du Sud, au Brésil et au Kenya.

19. Un webinaire sur l'information du public et l'accès des fonctionnaires à l'information a été organisé pour les petits États insulaires en développement des Fidji, des Îles Salomon et du Samoa en avril 2021.

20. L'ONUSUDC a poursuivi l'élaboration des Principes de haut niveau du G20 sur la protection des lanceurs d'alerte, conformément à l'article 33 de la Convention contre la corruption relatif à la protection des personnes qui communiquent des informations. Ces principes ont été adoptés sous la présidence japonaise du G20 en 2019.

d) Passation des marchés publics et finances publiques

21. En octobre 2020, l'ONUSUDC a lancé le projet de lutte contre la corruption dans le cadre de l'action face à la COVID-19 et des mesures de relèvement, destiné à renforcer la transparence des marchés publics dans le contexte de la pandémie. À ce titre, il a mené en mai 2021 une série de dialogues visant à recenser les risques de corruption dans les marchés publics au Chili. En juin 2021, il a aussi organisé des webinaires et des réunions techniques en Colombie afin de trouver des mesures permettant d'atténuer les risques de corruption dans les marchés publics et a tenu plusieurs consultations et discussions de groupe destinées à déceler les risques de corruption dans les marchés publics au Paraguay. Il a évoqué avec l'Afrique du Sud et le Timor-Leste la possibilité de déployer dans ces pays sa méthodologie de gestion du risque de corruption pour les entités adjudicatrices. Aux Philippines, il a aidé l'Autorité des marchés publics à renforcer sa capacité d'analyse des données électroniques pour mieux prévenir la corruption. Les travaux à venir dans le cadre du projet comprennent la publication d'un guide mondial de référence rapide sur les moyens d'atténuer les risques de corruption dans les marchés publics passés en urgence.

22. Au niveau national, l'ONUSUDC a mis en place plusieurs initiatives de renforcement des capacités. En novembre 2019, il a aidé les autorités ougandaises de lutte contre la corruption à instaurer des systèmes de passation de marchés conformes aux exigences de l'article 9 de la Convention. En novembre 2020, lors d'une conférence virtuelle organisée par la Commission indonésienne d'éradication de la corruption, il a présenté un exposé sur l'analyse des mégadonnées aux fins de la détection de la fraude et de la corruption dans les marchés publics. En juillet 2020, il a dispensé une formation interservices sur la gestion des risques de corruption dans les marchés publics au Viet Nam et a contribué à l'élaboration et au lancement d'un guide d'inspection concernant la corruption et la fraude dans les marchés publics, à l'usage du Ministère de l'agriculture et du développement rural. En décembre 2020, il a tenu un webinaire sur les réformes des marchés publics à l'intention de fonctionnaires sud-africains, qui mettait l'accent sur l'ouverture des contrats et la transparence des informations relatives à la propriété effective.

23. En mai 2021, l'ONUSUDC a organisé une formation destinée aux fonctionnaires de Micronésie (États fédérés de) et des Tuvalu sur les risques de corruption dans les marchés publics.

C. Moyens déployés pour faire en sorte que les organes de lutte contre la corruption soient dotés des compétences nécessaires

1. Désignation des autorités compétentes

24. En juin 2021, le Secrétaire général avait reçu des notifications de 120 États parties, qui y désignaient 188 autorités compétentes susceptibles d'aider d'autres États parties à mettre au point et à appliquer des mesures spécifiques de prévention de la corruption, comme le prévoit le paragraphe 3 de l'article 6 de la Convention. Une liste actualisée est mise à la disposition des autorités compétentes et des administrations publiques dans le répertoire en ligne des autorités nationales compétentes (www.unodc.org/compauth_uncac/en/index.html).

2. Soutien aux organes de lutte contre la corruption

25. Conformément à la résolution 8/7 de la Conférence, dans laquelle celle-ci a prié le secrétariat de mener une étude sur les meilleures pratiques que suivent les États parties pour renforcer l'efficacité de leurs organes de lutte contre la corruption, ainsi que sur les enseignements qu'ils tirent de leurs efforts en ce sens et les difficultés qu'ils rencontrent, l'ONUSUDC a analysé les réponses reçues des États parties sur l'application de l'article 6 de la Convention et les résumés analytiques des rapports d'examen de pays publiés dans le cadre du deuxième cycle du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Le rapport résultant a été présenté à la onzième réunion du Groupe de travail sur la prévention de la corruption, qui s'est tenue en juin 2020 (CAC/COSP/WG.4/2020/4).

26. L'ONUSUDC a fourni une assistance et dispensé des formations aux organes de lutte contre la corruption dans l'exercice de leurs mandats respectifs. Ce soutien portait notamment sur les enquêtes et les poursuites concernant les infractions de corruption, y compris dans des domaines tels que les enquêtes financières, les interrogatoires, les techniques d'interrogatoire et la gestion des dossiers, et concernait donc certaines des recommandations formulées dans le cadre du premier cycle d'examen de l'application de la Convention. Dès lors que cette assistance est intimement liée à d'autres chapitres de la Convention et qu'elle n'entre pas dans le champ d'application des résolutions 8/7 et 8/8, il n'en est pas rendu compte dans le présent rapport.

27. L'ONUSUDC a aidé les organismes nationaux de lutte contre la corruption à élaborer des plans de travail, à lancer des évaluations des risques de corruption et à formuler des plans de gestion des risques en Argentine, au Cambodge, au Ghana, en Grèce, en Guinée, en Inde, en Indonésie, au Nigéria, au Sénégal, à Sri Lanka et en Uruguay.

28. L'ONUSUDC a apporté son soutien aux organismes nationaux de lutte contre la corruption dans les petits États insulaires en développement des Fidji, des Îles Salomon et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

29. Dans sa résolution 8/8, la Conférence a prié l'ONUSUDC de mettre au point des produits d'information, des notes d'orientation en rapport avec l'application de l'article 6 de la Convention et des outils techniques, notamment à propos de mesures permettant de repérer les pratiques comparativement bonnes en la matière. Pour s'acquitter de ce mandat, en août 2020, l'Office a lancé le *Commentaire de Colombo relatif à la déclaration de Jakarta sur les principes directeurs pour les agences de lutte contre la corruption*, un guide destiné à aider les responsables de l'élaboration des politiques dans leurs efforts pour promouvoir l'indépendance des agences de lutte contre la corruption. En juillet 2020, l'ONUSUDC et la Commission indonésienne d'éradication de la corruption ont organisé un webinaire sur les Principes de Jakarta.

3. Amélioration de la coordination des initiatives de lutte contre la corruption

30. L'ONU DC a continué de dispenser une assistance technique, passant notamment par des échanges d'expériences et des activités de sensibilisation ou d'apprentissage aux niveaux mondial, régional et national.

31. Dans le cadre de son projet visant à accélérer l'application de la Convention, l'ONU DC a engagé un dialogue avec d'autres fournisseurs d'assistance multilatérale et bilatérale, donateurs et entités des Nations Unies au sujet des synergies et des projets envisageables pour les futures activités de lutte contre la corruption. Il a coordonné son action de lutte contre la corruption avec les efforts du FMI, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), de ses partenaires gouvernementaux et des associations professionnelles. Il a en outre renforcé sa coopération avec l'Open Contracting Partnership, une organisation à but non lucratif, en élaborant un accord-cadre destiné à accroître l'utilisation des données ouvertes dans les marchés publics.

32. En 2020, l'ONU DC a appuyé les priorités de la présidence saoudienne du Groupe de travail anticorruption du G20, notamment les préparatifs de la toute première réunion ministérielle du G20 consacrée à la lutte contre la corruption et la rédaction du communiqué ministériel, ainsi que la formulation de trois ensembles de Principes de haut niveau du G20, couvrant l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales de lutte contre la corruption, la promotion de l'intégrité du secteur public au moyen des technologies de l'information et des communications, et la promotion de l'intégrité en matière de privatisation et de partenariats public-privé. L'Office a également contribué à un document d'orientation du G20 sur la coopération internationale en matière de criminalité économique, de délinquants et de recouvrement des avoirs volés, élaboré une note de cadrage pour l'initiative de Riyad en vue de la création du Réseau opérationnel mondial des services de détection et de répression de la corruption (Réseau GlobE) et établi un recueil de bonnes pratiques sur la lutte contre la corruption dans la réponse apportée à la crise de la COVID-19, publié par le G20.

33. En 2021, l'ONU DC a soutenu le travail de la présidence italienne du Groupe de travail anticorruption du G20, dans plusieurs domaines, comme l'élaboration de Principes de haut niveau du G20 sur la corruption liée à la criminalité organisée, sur la lutte contre la corruption dans le sport, et sur les moyens de prévenir et de combattre la corruption dans les situations d'urgence. Il a aussi aidé le Groupe de travail à élaborer un questionnaire sur l'application des engagements du G20 en ce qui concerne la corruption internationale. En outre, il a lancé un site Web destiné à rassembler toutes les ressources anticorruption adoptées par le G20 et à rendre les résultats concrets plus accessibles au public. L'ONU DC a dirigé la rédaction de deux documents de réflexion du G20, l'un sur la coopération des services de détection et de répression et l'autre sur le refus de donner refuge, et a contribué à un document sur le recouvrement d'avoirs. De plus, il a aidé le G20 à élaborer un nouveau plan d'action pour la période 2022-2024 afin de déterminer les nouvelles priorités et de faire progresser les actions en vue de la réalisation de l'Objectif de développement durable n° 16.

34. Au niveau régional, en novembre 2019, l'ONU DC a présenté divers aspects de ses activités de lutte contre la corruption devant plusieurs instances, notamment à l'Assemblée générale du Réseau des institutions nationales de lutte contre la corruption en Afrique de l'Ouest (Togo), à l'assemblée générale annuelle de l'Association est-africaine des autorités anticorruption et à la deuxième réunion régionale sur l'entraide judiciaire des autorités centrales des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (Myanmar). Il a également participé à la troisième session de la Conférence des Parties à la Convention arabe contre la corruption, qui s'est tenue au Maroc en janvier 2020.

35. L'ONU DC a organisé un atelier régional en ligne sur la coordination interservices à l'intention des autorités angolaises, botswanaises, namibiennes, sud-africaines, zambiennes et zimbabwéennes en avril 2021. En Afrique australe, il a organisé un atelier régional sur la transparence de la propriété effective et sur la surveillance des personnes politiquement exposées en mai 2021. Un atelier similaire s'est tenu en mars 2021, au niveau national, en Afrique du Sud.

36. En coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'ONU DC a animé et appuyé la Conférence régionale du Pacifique sur la lutte contre la corruption, tenue à Kiribati en février 2020, sur le thème de la lutte commune contre la corruption. Il a animé une session d'introduction sur la notion de faute dans l'exercice d'une charge publique, une première fois en septembre 2020, avec la Commission de la fonction publique du Samoa et la Commission de la fonction publique australienne, et une seconde fois en décembre 2020, avec le Bureau de la fonction publique de Kiribati et la Commission de la fonction publique australienne. En octobre 2020, il a participé à une manifestation spéciale de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique sur le renforcement de la transparence de la propriété effective et a présenté à cette occasion des exposés sur les cadres juridiques internationaux et sur les bonnes pratiques.

37. Au niveau des pays, un grand nombre des ateliers de renforcement des capacités et des formations traitant des enquêtes sur la corruption qui sont cités dans le présent rapport, ainsi que dans le rapport sur l'assistance technique (CAC/COSP/2021/10), ont mobilisé diverses parties prenantes, dont des organes de lutte contre la corruption, des services de détection et de répression, des acteurs judiciaires, des cellules de renseignement financier, des organisations de la société civile et des acteurs du secteur privé, dans le but d'encourager et d'améliorer leur coordination à l'échelle nationale pour combattre plus efficacement les risques de corruption.

D. Promotion de l'intégrité du système de justice pénale

1. Intégrité de la justice

38. Le Réseau mondial pour l'intégrité de la justice, qui est soutenu par l'ONU DC, a continué d'offrir aux juges et aux magistrats du monde entier des possibilités d'échange d'expériences ou de soutien par les pairs, et de diffuser des informations sur ses activités auprès de nombreuses instances. En Pologne, en décembre 2019, l'ONU DC a participé à une réunion d'experts portant sur la mise à jour des Recommandations de Kiev sur l'indépendance judiciaire en Europe orientale, dans le Caucase du Sud et en Asie centrale, organisée par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Il a aussi pris part à des manifestations en ligne pour présenter le travail du réseau pendant la pandémie⁴. En février 2020, le réseau a tenu sa deuxième réunion de haut niveau, au cours de laquelle les participants ont fait le point sur les résultats obtenus et adopté le plan de travail 2020-2021. En mars 2021, une réunion auxiliaire sur l'intégrité de la justice a été organisée lors du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

39. L'ONU DC a aussi organisé des manifestations visant à renforcer l'intégrité de la justice, notamment une réunion d'experts, qui s'est tenue à Vienne en août 2019, sur le rôle de l'immunité judiciaire dans la sauvegarde de l'intégrité et de l'indépendance de la justice. Pendant la pandémie, il a mené 12 webinaires thématiques sur des sujets liés à l'intégrité, notamment les questions de genre, la

⁴ Notamment à l'invitation du U4 Anti-Corruption Resource Centre, de l'Initiative régionale contre la corruption, du Réseau du Gouvernement ouvert et innovant en Amérique latine et dans les Caraïbes, du Réseau européen de formation judiciaire, de l'Association internationale du barreau, du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et du Bureau de lutte contre le terrorisme des Nations Unies.

transparence, les effets de la criminalité organisée et de la corruption sur l'intégrité et l'indépendance de la justice, l'utilisation des médias sociaux par les institutions et les déclarations de situation financière des juges. En décembre 2020, à l'occasion de la dix-neuvième Conférence internationale contre la corruption, il a organisé un débat d'experts en ligne sur les techniques de transparence visant à renforcer la résilience du système judiciaire.

40. L'ONUDC a fourni une assistance concernant l'intégrité de la justice aux juges, aux autres membres de l'appareil judiciaire et au personnel des tribunaux en Argentine, en Bolivie (État plurinational de), au Botswana, à Chypre, au Costa Rica, en Côte d'Ivoire, en Croatie, en El Salvador, en Équateur, aux États-Unis d'Amérique, en Fédération de Russie, en Grèce, en Jamaïque, au Kenya, à Maurice, au Mozambique, en République démocratique du Congo, au Rwanda, au Sénégal et en Thaïlande, ainsi qu'au Réseau des autorités centrales et des procureurs de l'Afrique de l'Ouest contre le crime organisé et au petit État insulaire en développement de Cabo Verde. En janvier 2021, l'ONUDC a coorganisé une session sur la déontologie judiciaire à l'intention des juges nouvellement nommés de la Cour suprême des Caraïbes orientales.

41. Dans le cadre de son Programme Sahel, en décembre 2020, l'ONUDC a animé, conjointement avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, un atelier consacré aux Principes de Bangalore sur la déontologie judiciaire et à leur application au Mali. Dans le cadre de son programme mondial pour le renforcement de la coopération en matière de justice pénale le long des itinéraires du trafic de drogues (CRIMJUST), il a contribué à un webinaire traitant des effets de la pandémie de COVID-19 sur les systèmes de justice pénale en Afrique, en particulier au Ghana, au Kenya et au Nigéria.

42. Afin d'aider les magistrats à relever les nouveaux défis liés à l'intégrité de la justice, le Réseau mondial pour l'intégrité de la justice a finalisé trois supports de connaissance en 2020 : des lignes directrices non contraignantes sur l'utilisation des médias sociaux par les magistrats, un document sur les questions de genre dans le système judiciaire (« Gender-related Issues in the Judiciary ») et un guide sur l'élaboration et l'application de codes de déontologie judiciaire (« How to develop and implement codes of judicial conduct »). Le Réseau a aussi continué de rassembler des ressources et de mener des actions de sensibilisation à propos d'autres questions qui commencent à se poser, comme le recours à l'intelligence artificielle, la transparence judiciaire et la justice ouverte.

2. Intégrité des services de détection et de répression

43. Dans le cadre de son programme mondial CRIMJUST, l'ONUDC a appuyé plusieurs initiatives sur l'intégrité et la responsabilité des institutions chargées de l'application des lois, notamment la Cellule aéroportuaire antitrafic du Projet de communication aéroportuaire et les unités conjointes de contrôle maritime du Projet de coopération portuaire. Au niveau national, des initiatives de ce genre ont été menées au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Nigéria et au Sénégal, ainsi que dans les petits États insulaires en développement de Cabo Verde et de Guinée-Bissau. D'autres ont été déployées au niveau régional, à savoir en Amérique centrale et dans les Caraïbes en novembre 2020 et en Afrique occidentale et centrale en mars 2021.

44. En mars 2021, l'ONUDC a dispensé une formation sur la déontologie à l'intention de la composante police de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad) et une formation sur la lutte contre la corruption dans le cadre de l'action menée en réponse à la COVID-19 à l'intention des forces de sécurité en Mauritanie.

E. Mesures destinées à prévenir et combattre la corruption dans le secteur privé

45. L'ONUSUDC a appuyé les efforts régionaux et mondiaux visant à renforcer les normes des secteurs public et privé, notamment en partenariat avec l'initiative du Pacte mondial des Nations Unies, l'Alliance for Integrity, le Groupe spécial sur l'intégrité et la conformité du Sommet Business-20, le Groupe de travail anticorruption du G20, l'Initiative Partenariat contre la corruption du Forum économique mondial, l'ANASE, le PACE et l'OCDE, y compris l'Équipe de projet sur la lutte contre la corruption du Réseau sur la gouvernance du Comité d'aide au développement.

46. En novembre 2019, l'ONUSUDC a examiné des solutions techniques innovantes avec le laboratoire de réflexion d'IBM, en Suisse. À l'occasion de la Journée internationale de la lutte contre la corruption, l'ONUSUDC et l'initiative kényane Blue Company ont signé un accord visant à lutter contre la corruption dans le secteur privé au Kenya dans le cadre d'une campagne de sensibilisation auprès des médias. L'Office a également participé à un atelier sur le rôle du secteur privé dans la lutte contre la corruption organisé par l'Office national de lutte contre la fraude et la corruption au Sénégal.

47. En 2020, l'ONUSUDC a dispensé des formations en ligne destinées à des déontologues encore peu expérimentés du secteur privé du Mozambique et des Fidji, des Îles Salomon et de Maurice. Dans le cadre de l'initiative « Une Ceinture et une Route » (Ceinture économique de la Route de la soie et Route maritime de la soie au XXI^e siècle), l'ONUSUDC a coorganisé le troisième séminaire sur l'intégrité des entreprises avec la Commission nationale de supervision de la Chine et a présenté un exposé sur les instruments juridiques internationaux et le respect de la réglementation par les entreprises en novembre 2020. Il a aussi soutenu une conférence virtuelle sur les questions d'intégrité liées à l'action menée face à la COVID-19 et aux mesures de relance économique, organisée au titre de cette même initiative en décembre 2020. Le même mois, il a tenu un atelier hybride sur la corruption, les entreprises et les droits humains lors du premier Forum du Pacifique sur les entreprises et les droits de l'homme, organisé par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

48. En outre, l'ONUSUDC a contribué aux activités de l'initiative du Pacte mondial des Nations Unies et à la mise à niveau de son mécanisme de rapport annuel pour les entreprises, la « Communication sur le progrès ». L'ONUSUDC a également contribué à l'élaboration de la publication du Pacte mondial des Nations Unies intitulée *Uniting against Corruption: A Playbook on Anti-Corruption Collective Action* et a coorganisé un forum de haut niveau pour le secteur privé en marge de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la lutte contre la corruption.

49. L'ONUSUDC a présenté de bonnes pratiques en matière de protection des personnes qui communiquent des informations lors de conférences en ligne organisées par la Chambre de commerce internationale en Colombie et aux États-Unis et lors d'une manifestation en ligne pour le réseau colombien des responsables de la conformité en octobre 2020. Entre août 2020 et juin 2021, l'ONUSUDC a organisé des sessions virtuelles de renforcement des capacités aux niveaux régional et national avec des organisations du secteur privé et des chambres de commerce d'Argentine, de Bolivie (État plurinational de), de Colombie, d'Équateur, du Mexique et du Paraguay, afin de promouvoir la conception et le déploiement de programmes de lutte contre la corruption axés sur l'éthique et la conformité des entreprises dans toute l'Amérique latine.

50. Dans le cadre de ses fonctions consultatives auprès de la présidence saoudienne du G20, l'ONUSUDC, en partenariat avec l'Université du Sussex, a organisé une table ronde virtuelle de l'Initiative pour l'enseignement universitaire en matière de lutte contre la corruption. Les débats visaient à formuler des recommandations scientifiquement fondées du G20 concernant la coopération internationale, les marchés publics et la mesure de la corruption. Ces recommandations ont été présentées au Groupe de travail anticorruption du G20 en octobre 2020.

51. En outre, l'ONUSUDC a lancé cinq projets financés par la Siemens Integrity Initiative pour encourager l'adoption de mesures de lutte contre la corruption dans le secteur privé, et avec son concours, en Arabie saoudite, au Brésil, en Colombie, en Égypte, aux Émirats arabes unis, en Éthiopie, en Iraq, au Kenya, en Libye, en Malaisie, au Maroc, au Mexique, au Myanmar, en Ouzbékistan, au Pakistan et au Soudan. L'objectif des projets était de prévenir et de combattre la corruption en renforçant les cadres juridiques, en favorisant le dialogue public-privé, en aidant les petites entreprises à cerner les risques de corruption et en mobilisant les jeunes, la société civile et le monde universitaire pour trouver des moyens de lutter contre la corruption.

F. Promotion de l'éducation en matière de prévention de la corruption

52. L'ONUSUDC a continué de mettre en œuvre l'initiative Éducation pour la justice, dont l'objectif est d'inculquer une culture de la légalité aux enfants et aux jeunes en mettant à disposition du matériel pédagogique adapté à leur âge sur des sujets liés à la prévention de la criminalité, à la justice pénale, à la lutte contre la corruption et à l'état de droit, et en intégrant ces sujets aux programmes, à tous les niveaux d'enseignement. L'initiative était une composante du Programme mondial pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha en vue de promouvoir une culture de la légalité. Ses modules universitaires portant sur des questions d'intégrité et de lutte contre la corruption ont été présentés lors de diverses conférences internationales sur l'éducation, notamment dans la Fédération de Russie, à Maurice, au Qatar et à Singapour en novembre 2019, et en Indonésie et au Kazakhstan en décembre 2019. Ils ont aussi été utilisés pour élaborer un cours sur la lutte contre la corruption destiné à la University of the South Pacific, qui sera dispensé dans 12 petits États insulaires en développement de la région Pacifique.

1. Milieux universitaires

53. Au niveau mondial, dans le cadre de l'Initiative pour l'enseignement universitaire en matière de lutte contre la corruption, l'ONUSUDC a organisé un colloque en Fédération de Russie, en novembre 2019, pour examiner les principales questions concernant la recherche et l'éducation liées à la lutte contre la corruption et un séminaire sur la lutte contre la corruption au temps de la COVID-19 en décembre 2020.

54. L'ONUSUDC a continué d'élaborer et de déployer des modules d'enseignement pour aider les enseignants des universités et d'autres établissements d'éducation supérieure à renforcer leur enseignement. Il a organisé la série de dialogues mondiaux sur l'éducation à la justice, consistant en discussions en ligne sur les thèmes de l'éducation et de l'état de droit, de la voix des jeunes et du rôle des écoles et des établissements d'éducation supérieure dans la réalisation des objectifs de développement durable. Il a également donné des conférences sur la Convention contre la corruption, le Mécanisme d'examen de l'application, la coopération internationale et le recouvrement d'avoirs à l'Université de Ouaga II au Burkina Faso en septembre 2019.

55. Au niveau régional, dans le cadre de son projet mondial d'éducation à l'intégrité, l'ONUSDC a organisé une série de formations en ligne sur la lutte contre la corruption, l'intégrité et l'éthique à l'intention des enseignants universitaires du Kenya, du Mexique et du Pakistan. En mars 2021, il a organisé deux réunions d'experts avec des enseignants, des représentants du Ministère de l'éducation et des affaires religieuses et de l'Autorité nationale de la transparence, en Grèce, pour discuter de l'adaptation des trousseaux pédagogiques de l'initiative Éducation pour la justice destinées aux enseignants du primaire et du secondaire au contexte éducatif du pays. En outre, il a donné des conférences sur son travail de lutte contre la corruption à l'intention des étudiants d'universités d'Allemagne, d'Australie, de Bulgarie, du Canada, de Chine et du Nigéria.

56. En Autriche, en janvier 2020, à l'occasion de la Journée internationale de l'éducation, l'ONUSDC a organisé une manifestation de haut niveau sur la manière dont l'enseignement supérieur contribuait à renforcer l'état de droit dans le monde et à réaliser l'objectif de développement durable n° 16.

2. Activités de sensibilisation dans les établissements scolaires

57. Dans le cadre de l'initiative Éducation pour la justice, l'ONUSDC a participé au trente-troisième Congrès international pour l'efficacité et l'amélioration de l'école, qui s'est tenu au Maroc en janvier 2020, et à l'édition destinée à l'enseignement secondaire de la conférence annuelle Simul'ONU, organisée aux États-Unis en février 2020 par la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies. En coopération avec l'Université internationale de Westminster à Tachkent et l'Office de la jeunesse en Ouzbékistan, il a aussi coorganisé la conférence internationale Simul'ONU de Tachkent en 2021.

58. En décembre 2020, l'ONUSDC a aidé l'Autorité nationale de la transparence, le Ministère de l'éducation et des Affaires religieuses et l'Institut de politique de l'éducation en Grèce à organiser un concours pour les étudiants intitulé « Les leaders de l'intégrité de demain ».

3. Travaux à l'intention de la jeunesse

59. En novembre 2019, l'ONUSDC a apporté son appui au deuxième stage consacré à l'intégrité pour les jeunes, organisé au Myanmar par la Commission nationale de lutte contre la corruption et le Ministère de l'éducation, au cours duquel du matériel de l'initiative Éducation pour la justice a servi à dispenser aux élèves des cours sur l'intégrité, l'éthique et la lutte contre la corruption.

60. En partenariat avec Facebook et l'entreprise technologique nigériane Andela, la deuxième édition du Hackathon4Justice (hackathon pour la justice) s'est tenue au Nigéria en février 2020 : à cette occasion, des étudiants se sont affrontés pour mettre au point des solutions technologiques destinées à promouvoir l'état de droit et la lutte contre la corruption. L'ONUSDC a également participé au premier « YACathon », un concours anticorruption visant à combattre et prévenir la corruption par l'innovation sociale, l'entrepreneuriat social et l'intelligence collective, organisé par Youth against Corruption au Liban en mai 2021.

61. En décembre 2020, l'ONUSDC a organisé une conférence sur le deuxième cycle du Mécanisme d'examen de l'application à l'intention des étudiants en maîtrise des universités de droit en Ouzbékistan. En octobre 2020, il a lancé le tout premier East Africa Youth Online Blockchain Challenge, un marathon de programmation virtuel de six semaines au cours duquel de jeunes développeurs d'Afrique de l'Est se sont affrontés pour concevoir et mettre en œuvre des applications logicielles basées sur la technologie de la chaîne de blocs afin de résoudre des problèmes concrets en matière de lutte contre la corruption, en portant une attention particulière aux marchés publics et aux enquêtes financières.

62. L'ONUSUDC, en partenariat avec l'Académie internationale de lutte contre la corruption, a organisé deux stages d'été en ligne pour les jeunes sur la lutte contre la corruption. Le premier, en mai 2021, s'adressait aux jeunes d'Afghanistan, du Bangladesh, du Bhoutan, du Cambodge et du Népal. Le second s'est tenu en juin et juillet 2021, à l'intention des jeunes d'Angola, du Burkina Faso, d'Éthiopie, du Lesotho, du Malawi, du Mozambique, du Nigéria, d'Ouganda, de la République-Unie de Tanzanie, de Sierra Leone, de Somalie, du Soudan du Sud, du Togo et de Zambie.

63. En octobre 2020, l'ONUSUDC a organisé une série d'ateliers, destinés aux jeunes entrepreneurs, qui traitaient de l'intégrité des entreprises et de l'amélioration de la prestation de services dans le petit État insulaire en développement des Fidji.

64. En mai 2021, l'ONUSUDC a organisé le Forum des jeunes avant la tenue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la lutte contre la corruption, qui a rassemblé plus de 300 participants de 93 pays.

4. Publications et outils en ligne

65. L'ONUSUDC a continué de mettre au point des supports de connaissances au niveau mondial, comme en attestent les sections concernées du présent rapport. Ces outils et publications ont été élaborés sur la base des recherches menées et de l'expérience accumulée aux niveaux mondial, régional et national. Le Mécanisme d'examen de l'application est demeuré l'une des principales sources permettant de cerner les domaines dans lesquels des outils sont nécessaires.

66. En novembre 2019, l'ONUSUDC a lancé une publication intitulée *Reporting Mechanisms in Sport: A Practical Guide for Development and Implementation*, élaborée en partenariat avec le Comité international olympique.

67. En février 2020, l'UNODC a publié *Faire reculer la corruption – Guide sur la lutte contre la corruption à l'usage des organes de gestion des espèces sauvages*, qui donne des orientations pour l'évaluation et l'atténuation des risques de corruption liés aux mandats de ces organes.

68. L'ONUSUDC a lancé, en août 2020, le *Commentaire de Colombo relatif à la déclaration de Jakarta sur les principes directeurs pour les agences de lutte contre la corruption*.

69. À la onzième réunion du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption en 2020, l'UNODC a lancé la publication *État d'intégrité – Guide pour l'appréciation du risque de corruption dans les organismes publics*. Le guide propose une approche simple de l'atténuation des risques de corruption pour les institutions, organes et autorités du secteur public, fondée sur sept étapes exigeant peu de ressources. En coopération avec le Ministère de l'agriculture et du développement rural du Viet Nam, l'ONUSUDC a élaboré, en juillet 2020, un guide d'inspection visant à débusquer la corruption et la fraude dans les marchés publics passés par le Ministère.

70. En ce qui concerne les risques de corruption liés à la crise de la COVID-19, l'ONUSUDC a produit plusieurs documents et guides. En avril 2020, il a publié un document d'orientation intitulé « Responsabilité et prévention de la corruption dans l'attribution et la distribution des plans de sauvetage économique d'urgence dans le contexte et au lendemain de la pandémie de COVID-19 », disponible en anglais, français et espagnol. Le document a été élaboré dans le cadre de l'équipe spéciale interdivisions nouvellement créée sur l'action face à la COVID-19 et le Service de la lutte contre la corruption et la criminalité économique de l'ONUSUDC a dirigé le sous-groupe chargé du thème de la corruption liée aux mesures de relance économique, notamment dans le secteur de la santé publique. L'ONUSUDC a aussi élaboré un document intitulé « COVID-19 fiscal response and the prevention of corruption », publié en juillet 2020. En consultation avec le Service de la santé et de la prévention de la toxicomanie et le Service de la criminalité organisée et du trafic illicite, le Service de la lutte contre la corruption et la criminalité économique de l'ONUSUDC a élaboré un document d'orientation sur la prévention de la corruption dans

la fabrication, l'attribution et la distribution des vaccins anti-COVID-19, qui a été publié en décembre 2020. L'ONUSD a aussi contribué à la publication de deux documents axés sur le sport et la COVID-19, à savoir le document d'orientation intitulé « Preventing corruption in sport and manipulation of competitions », élaboré conjointement avec le Comité international olympique et l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), sur les mesures permettant de placer l'intégrité au cœur de la réponse du sport face à la pandémie, et « Recovering better: sport for development and peace – reopening, recovery and resilience post-COVID-19 », une note de sensibilisation à l'échelle du système des Nations Unies. L'ONUSD et le PNUD, dans le cadre du Projet régional anticorruption des Nations Unies pour le Pacifique, ont produit une note consultative sur la COVID-19 et la corruption dans le Pacifique.

71. En décembre 2020, l'ONUSD a lancé le rapport intitulé *The Time is Now: Addressing the Gender Dimensions of Corruption*. Il s'agit de la première publication de l'ONUSD qui explore le lien entre l'inégalité des sexes et la corruption et qui donne des orientations à l'ensemble des acteurs de la lutte anticorruption pour leurs initiatives en matière de programmes.

72. Toujours en décembre 2020, l'ONUSD a lancé le rapport intitulé *Gender and Corruption in Nigeria*, qui présente les premières données empiriques sur les questions de genre et la corruption dans le pays, à titre de contribution au débat sur l'amélioration de l'égalité des sexes dans l'administration publique.

73. En juin 2021, l'ONUSD a publié *Lancez l'alerte, défendez la santé ! Lignes directrices sur la protection des lanceurs d'alerte dans le secteur des soins de santé*, dans le but de promouvoir une culture du signalement, ainsi que des politiques et procédures internes qui facilitent le signalement d'actes répréhensibles présumés et protègent les personnes qui communiquent des informations.

74. Les publications de l'ONUSD ont été largement diffusées lors de manifestations en ligne, comme des conférences, des ateliers et des formations. Compte tenu de la situation sanitaire mondiale, la plupart des programmes de formation, ateliers et autres manifestations en présentiel qui auraient constitué des occasions de diffuser des documents imprimés ont dû être annulés, reportés ou organisés de manière virtuelle. Les publications sont également disponibles sur le site Web de l'ONUSD (<https://www.unodc.org/unodc/en/corruption/publications.html>).

G. Autres activités de prévention et thèmes d'actualité

1. Activités faisant intervenir d'autres acteurs, notamment des membres de la société civile et des journalistes

75. En novembre 2019, l'ONUSD a organisé un atelier de formation au Ghana en vue de renforcer les capacités d'investigation des journalistes d'Afrique de l'Ouest dans le domaine de la criminalité liée à la pêche. Il a continué d'apporter son soutien à la Cellule Norbert Zongo pour le journalisme d'investigation en Afrique de l'Ouest. Toujours en novembre 2019, il a organisé au Sénégal une manifestation consacrée à la Convention contre la corruption et aux instruments régionaux de lutte contre la corruption, à l'intention des jeunes cadres d'Afrique de l'Ouest, en coopération avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche. Aux Philippines, l'ONUSD a organisé en novembre 2019 une table ronde régionale à l'intention des organisations de la société civile qui contribuent à accélérer l'application de la Convention en Asie du Sud-Est.

76. Dans le cadre du Projet régional anticorruption des Nations Unies pour le Pacifique, l'ONUSD a collaboré avec la Pacific Islands News Association pour renforcer la capacité des journalistes à informer sur le travail de prévention, de détection et d'enquête en matière de corruption. En partenariat avec le Conseil des médias des Palaos, il a organisé un atelier sur le terrain pour les médias locaux en mars 2020. En outre, il a proposé des webinaires sur la promotion du droit à

l'information en Papouasie-Nouvelle-Guinée et dans les États fédérés de Micronésie en juillet et septembre 2020. En juin 2021, il a participé à une manifestation intitulée « Making World Press Freedom Day » sur le thème de la Journée mondiale de la liberté de la presse, organisée par le Pacific Anti-Corruption Journalists Network (Réseau des journalistes du Pacifique engagés dans la lutte contre la corruption), qui visait à encourager le signalement des activités présentant des risques de corruption, en plaidant pour un renforcement du droit à l'information, de la législation applicable en la matière et de la protection des lanceurs d'alerte.

77. En novembre 2020, dans le cadre de son projet de renforcement des capacités de la société civile en matière de bonne gouvernance en Asie centrale, l'ONUSUDC a fourni un appui dans ce domaine aux membres de la société civile et à d'autres parties prenantes en ce qui concerne leur rôle dans le Mécanisme d'examen de l'application. Il a aussi organisé un atelier régional multipartite avec des représentants du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, du Tadjikistan et du Turkménistan et a coorganisé, avec l'Académie du Bureau du Procureur général de l'Ouzbékistan, une conférence internationale sur le rôle de la recherche appliquée en matière de lutte contre la corruption, qui mettait en avant les interactions entre le monde universitaire et les institutions de la société civile.

78. À l'occasion de la Journée internationale de la lutte contre la corruption 2020, dont le thème était « Rétablir avec intégrité », l'ONUSUDC a soutenu des manifestations menées par des organisations de la société civile dans cinq pays du Sahel, à savoir le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad. Des projections, des débats et des tables rondes ont été organisées autour du thème de 2020, en soulignant son caractère indissociable de l'intégrité des forces de sécurité, qui joue un rôle important pour instaurer la confiance dans les institutions publiques.

2. Parlements

79. En application de la résolution 8/14, dans laquelle la Conférence des États parties à la Convention contre la corruption a prié le secrétariat de créer un recueil de bonnes pratiques en ce qui concerne le rôle des parlements et autres organes législatifs dans la prévention et la répression de la corruption, l'ONUSUDC, le Parlement du Kirghizistan et le PNUD ont organisé une table ronde sur les stratégies de prévention de la corruption en décembre 2020.

80. En Éthiopie, l'ONUSUDC a participé en février 2020 à la première Conférence des jeunes parlementaires d'Afrique, en marge de la trente-troisième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine.

81. L'ONUSUDC a continué de coopérer avec l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption, avec laquelle il a coorganisé une manifestation parallèle lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la lutte contre la corruption, qui s'est tenue en juin 2021, afin de débattre du rôle des parlements dans la mise en œuvre de la déclaration politique adoptée par l'Assemblée à sa session extraordinaire.

3. Environnement et espèces sauvages

82. En application de la résolution 8/12 de la Conférence, intitulée « Prévenir et combattre la corruption liée aux crimes qui ont une incidence sur l'environnement », l'ONUSUDC a facilité l'évaluation des risques de corruption dans 14 organisations, dont des organes de gestion des espèces sauvages, de la pêche et des forêts, de services d'inspection de l'environnement et des autorités douanières, en Bolivie (État plurinational de), au Ghana, en Grèce, au Kenya, au Malawi, au Mozambique, au Myanmar, au Nigéria et au Sénégal. Il a continué de soutenir la mise en œuvre de stratégies d'atténuation des risques de corruption au Botswana, au Kenya, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie. Le travail d'atténuation des risques de corruption a consisté à mettre au point des modèles de prévision des recettes, à élaborer et renforcer des codes de conduite et des codes disciplinaires, à renforcer les procédures de passation de marchés et les mécanismes de signalement, à mener des enquêtes sur

le moral du personnel et sur son expérience de la corruption et à mettre en œuvre les enseignements tirés.

83. Conformément à cette même résolution, l'ONUSUDC a continué d'aider les États à renforcer les enquêtes financières concernant la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts et les infractions dans le secteur de la pêche en Colombie, au Mexique, au Mozambique, en Namibie, en Ouganda et au Pérou, et a dispensé une formation sur les techniques d'enquête financière à des fonctionnaires d'Argentine, de Bolivie (État plurinational de), de Chine, de Colombie, du Mexique, du Pérou, des Philippines et de Thaïlande. En outre, il a appuyé la création d'unités de coopération interservices au Kenya et en Ouganda afin de favoriser une coordination accrue dans la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts, les infractions dans le secteur de la pêche et la corruption qui facilite de tels agissements. Toujours conformément à la résolution, l'ONUSUDC a facilité la coopération internationale en renforçant la capacité des pays d'origine et de destination à obtenir une entraide judiciaire efficace et en facilitant les contacts entre les autorités nationales.

84. Afin de sensibiliser le public, l'ONUSUDC a lancé le rapport 2020 sur la criminalité liée aux espèces sauvages dans le monde : trafic d'espèces protégées (*World Wildlife Crime Report: Trafficking in Protected Species 2020*), dans lequel la corruption apparaît une fois de plus comme un facteur déterminant pour ce type de criminalité. L'ONUSUDC a organisé un certain nombre de manifestations sur ce thème, notamment un débat de haut niveau sur la corruption liée aux crimes qui ont une incidence sur l'environnement lors du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui s'est tenu en mars 2021. Il a aussi contribué à une manifestation parallèle sur la corruption et la criminalité liée aux espèces sauvages lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la lutte contre la corruption en juin 2021, ainsi qu'à des webinaires organisés par des organisations partenaires. Il a également mené une campagne dans les médias sociaux pour sensibiliser le public à la corruption liée aux crimes qui ont une incidence sur l'environnement.

85. L'ONUSUDC a produit un certain nombre de supports de connaissances et a animé des réunions d'experts pour faire avancer le débat mondial sur les risques de corruption qui exacerbent la diminution de la superficie des forêts. Une publication sur ce sujet devrait être lancée à la fin de 2021.

86. Le rapport sur l'état de l'application de la résolution 8/12, qui est mis à la disposition de la Conférence des États parties à la Convention sous la forme d'un document de séance, repose sur une analyse des réponses recueillies auprès des États parties au moyen d'un questionnaire sur leurs actions et activités pertinentes.

4. Protection du sport contre la corruption

87. L'ONUSUDC a organisé deux conférences internationales sur les moyens de protéger le sport contre la corruption, avec l'appui de l'Italie et de la Fédération de Russie, en septembre 2019, ainsi que la Conférence générale du Partenariat international contre la corruption dans le sport, accueillie par les Émirats arabes unis, en décembre 2019. Une session extraordinaire sur les moyens de protéger le sport contre la corruption et la criminalité a été organisée lors du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, en mars 2021. En juin 2021, une manifestation parallèle sur la protection du sport contre la corruption a été organisée lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la lutte contre la corruption. À l'occasion de la Journée internationale de la lutte contre la corruption 2020, l'ONUSUDC a organisé un débat d'experts en ligne en partenariat avec le Parlement européen et a lancé une campagne de sensibilisation avec la FIFA sur la lutte contre la manipulation des compétitions. Toujours en coopération avec la FIFA, il a également lancé une campagne de sensibilisation à l'occasion de la Journée internationale du sport au service du développement et de la paix, le 6 avril 2021.

88. L'ONUSUDC a dirigé l'élaboration des lignes directrices sur la gouvernance du Partenariat international contre la corruption dans le sport, qui ont été adoptées par le

comité directeur du Partenariat international en novembre 2020. Il a lancé, avec le Comité international olympique, l'équipe spéciale 4 du Partenariat international lors d'une manifestation virtuelle en avril 2021 afin de renforcer la coopération entre les services de répression et les autorités de justice pénale, d'une part, et les organisations sportives, d'autre part. À cette même occasion, un projet de bilan sur les normes internationales anticorruption dans le contexte du sport a été présenté. En 2021, l'ONUSUD a examiné les projets de chapitres du rapport mondial sur les moyens de protéger le sport contre la corruption, établi avec le concours de plus de 200 experts. En mai 2021, il a organisé une réunion d'experts afin d'examiner une publication à venir sur les approches juridiques de la lutte contre la manipulation des compétitions sportives.

III. Cadre de l'assistance et ressources disponibles

89. La Conférence des États parties à la Convention, dans sa résolution 8/7, a prié le secrétariat de mener une étude sur les meilleures pratiques que suivent les États parties pour renforcer l'efficacité de leurs organes de lutte contre la corruption, ainsi que sur les enseignements qu'ils tirent de leurs efforts en ce sens et les difficultés qu'ils rencontrent. Dans sa résolution 8/8, elle a prié le secrétariat de continuer, en étroite coopération avec les prestataires d'assistance multilatérale et bilatérale, à fournir une assistance technique aux États parties, en particulier aux pays en développement, sur demande et sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, en vue de faire progresser la mise en œuvre du chapitre II de la Convention, notamment sous la forme d'une assistance adaptée pour participer au processus d'examen de ce chapitre. Dans sa résolution 8/11, elle a demandé au secrétariat de faire le point sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans le renforcement de l'application de la Convention dans les petits États insulaires en développement. Dans sa résolution 8/12, la Conférence a demandé aux États parties de renforcer les cadres de lutte contre la corruption et de promouvoir les pratiques éthiques, l'intégrité et la transparence, afin de prévenir la corruption liée aux crimes qui ont une incidence sur l'environnement. Dans sa résolution 8/14, la Conférence a demandé aux États parties de promouvoir des bonnes pratiques en ce qui concerne le rôle des parlements et autres organes législatifs nationaux dans la prévention et la répression de la corruption sous toutes ses formes. Elle a invité les États parties et les autres donateurs à fournir des ressources extrabudgétaires aux fins mentionnées dans ses résolutions, conformément aux règles et procédures de l'Organisation des Nations Unies. Elle a en outre souligné qu'il importait d'assurer un financement suffisant et adéquat à l'ONUSUD afin qu'il puisse répondre à la demande croissante des services qu'il dispense, et encouragé les États Membres à verser des contributions volontaires adéquates au compte visé à l'article 62 de la Convention, géré dans le cadre du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, afin de prêter aux pays en développement et aux pays en transition l'assistance technique dont ils pourraient avoir besoin pour se doter des moyens d'appliquer le chapitre II de la Convention.

90. Comme il est expliqué dans le présent rapport, l'ONUSUD a continué d'appuyer les initiatives des États parties visant à appliquer la Convention, tant par des activités sur mesure en matière législative et de renforcement des capacités que par l'élaboration d'outils facilitant la prestation d'une assistance sur le terrain. Cette assistance couvrait l'ensemble de la Convention, mais le présent rapport se concentre sur les initiatives et activités à l'appui l'application des résolutions 8/7, 8/8, 8/11, 8/12 et 8/14 de la Conférence.

91. Plusieurs programmes et projets mondiaux et régionaux ont permis à l'ONUSUD de fournir des orientations, conseils et avis professionnels aux États parties qui en faisaient la demande. Ces programmes et projets sont les suivants :

a) Le Programme mondial visant à prévenir et combattre la corruption en assurant l'application effective de la Convention des Nations Unies contre la

corruption à l'appui de l'objectif de développement durable n° 16, principal instrument utilisé par l'ONUSD pour fournir une assistance en matière de prévention et de lutte contre la corruption. Le Programme mondial sur les moyens de protéger le sport contre la corruption et la criminalité fait partie de ce programme mondial ;

b) Le Programme mondial de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts ;

c) Le Programme mondial pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha en vue de promouvoir une culture de la légalité ;

d) Le Programme de renforcement de la coopération en matière d'enquêtes criminelles et de justice pénale sur l'itinéraire emprunté par la cocaïne en Amérique latine, dans les Caraïbes et en Afrique de l'Ouest (CRIMJUST) ;

e) Le Projet régional anticorruption des Nations Unies pour le Pacifique, mis en œuvre conjointement par l'ONUSD et le PNUD ;

92. La coopération étroite de l'Office avec d'autres organismes qui apportent une assistance technique, notamment le PNUD, dont il a déjà été question plusieurs fois dans le présent rapport, continue d'être très fructueuse.

93. Outre le personnel spécialisé employé au siège, les conseillers régionaux ou nationaux de l'ONUSD en matière de lutte contre la corruption ont été pour beaucoup dans la réussite des initiatives d'assistance technique. Le présent rapport rend compte de leurs contributions à l'application des résolutions 8/7, 8/8, 8/11, 8/12 et 8/14.

94. Au cours de la période considérée, un conseiller mondial était établi à Vienne, tandis que des experts et des conseillers assurant une couverture régionale étaient en poste en Afrique du Sud (pour l'Afrique australe), aux Fidji (pour le Pacifique), au Kenya (pour l'Afrique de l'Est), au Mexique (pour le Mexique, l'Amérique centrale et du Sud et les Caraïbes), au Pérou (pour le Cône Sud de l'Amérique du Sud), au Sénégal (pour l'Afrique occidentale et centrale), en Serbie (pour l'Europe du Sud-Est) et en Thaïlande (pour l'Asie du Sud et du Sud-Est). En outre, des conseillers nationaux étaient présents au Myanmar et en Somalie, et des experts nationaux en Indonésie, au Paraguay et aux Philippines. Le recrutement de conseillers pour l'Éthiopie, le Mali, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, l'Ouzbékistan et la République démocratique du Congo, ainsi que d'un expert pour le Mali a été entrepris.

95. La demande d'expertise et d'assistance technique de l'ONUSD, notamment en matière de prévention de la corruption, n'a cessé de croître, en raison également de l'importance accordée aux mesures préventives dans le deuxième cycle du Mécanisme d'examen de la mise en œuvre.

96. Dans ce contexte, un soutien renforcé à long terme de la part des donateurs et des partenaires de développement est essentiel à la poursuite des travaux des conseillers et du personnel employé au siège, qui apportent leurs connaissances spécialisées dans le domaine de la lutte contre la corruption.

IV. Conclusions et recommandations

97. La Conférence voudra peut-être examiner en particulier les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans l'application des résolutions 8/8, 8/11 et 8/14 et recommander des mesures qu'il conviendrait d'adopter à l'avenir. À cet égard, elle voudra peut-être aussi s'inspirer des conclusions et recommandations formulées lors des précédentes sessions du Groupe de travail sur la prévention de la corruption, notamment de ses réunions tenues à Vienne du 31 août au 2 septembre 2020 et du 16 au 18 juin 2021⁵.

98. La Conférence voudra peut-être en outre souligner que des ressources extrabudgétaires suffisantes sont nécessaires pour continuer de fournir des services

⁵ Voir [CAC/COSP/WG.4/2020/4](#) et [CAC/COSP/WG.4/2021/4](#).

d'assistance technique en matière de prévention de la corruption aux niveaux national, régional et mondial. Elle voudra donc peut-être inviter les États parties et les autres donateurs à renouveler leur engagement en faveur de la prévention de la corruption, y compris en collaborant aux initiatives en cours ainsi qu'aux nouveaux axes de travail, et en mettant à disposition des ressources financières, en particulier sous la forme de contributions extrabudgétaires pluriannuelles destinées à des fins génériques.
